



GRAND PRIX DE L'UET 2022

Course européenne - Groupe I - _____m – Autostart

Pour poulains et pouliches, nés en 2018, hongres exclus, inscrits au Stud-Book d'une Fédération membre de l'Union Européenne du Trot.

L'U.E.T. a confié l'organisation de l'épreuve à l'hippodrome de _____ (_____), selon les modalités suivantes :

- Les éliminatoires se disputeront sur l'hippodrome de Paris-Vincennes et sur celui de Solvalla. Les dates des courses seront fixées par chaque société. La déclaration des partants sera faite soit auprès de la SECF soit auprès de ST.

Les chevaux doivent prendre part aux éliminatoires en fonction du lieu où ils ont été le plus longtemps déclarés à l'entraînement pendant la période allant du 1 Janvier au 31 Juillet de l'année de la finale.

Toutefois, une dérogation pourra être faite pour un cheval ayant participé à une course du Groupe I dans un délai d'un mois avant les éliminatoires.

ALLOCATIONS EN EURO

Eliminatoires : au moins 30.000 € par épreuve.

Finale : au moins 350.000 €

Les Fédérations suivantes engagent l'ensemble de la production 2018 enregistrée dans le Stud-Book Trotteur de leur pays sur la base de 10 Euros par produit : Autriche, Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Norvège, République Tchèque, Suède et Suisse.

La liste des chevaux engagés et le règlement des engagements correspondants doivent être adressés à l'UET avant le 30 septembre de l'année suivant la naissance des produits concernés.

D'autre part, il est prévu une confirmation des engagements, par les propriétaire des chevaux, aux dates ci-après:

15 novembre 2020	150 EURO
15 novembre 2021	300 EURO
Déclaration de partant préliminaire obligatoire le 01.08.2022	500 EURO
Déclaration de partant définitive (date fixée avant le 1.04.2022)	1.000 EURO

En outre un cheval initialement engagé et pour lequel les droits de confirmation n'ont pas été versés pourra être supplémenté dans la course, moyennant le versement d'un droit de 20.000 € au plus tard au 1^{er} aout 2022.

Les propriétaires des chevaux confirmant l'engagement de leurs chevaux verseront les sommes correspondantes à leur Fédération d'origine. Celle-ci fera parvenir, dans les 15 jours suivant la clôture, la liste des chevaux confirmés ou déclarés partants. En outre elle adressera à l'UET le versement :

- des confirmations, avant le 31 décembre de l'année.
- des déclarations de partant, dans les 30 jours suivant la date de clôture.

Le nombre maximum de partants dans les éliminatoires et la finale ne pourra être supérieur à douze. Si le nombre des chevaux déclarés partants sur les deux hippodromes est inférieur ou égal à douze, seule la finale sera organisée.

Le nombre d'éliminatoires sera fixé en fonction du nombre de déclarations de partants reçues.

ELIMINATOIRES

Le nombre de chevaux déclarés définitivement partants déterminera la formule des éliminatoires sur chaque hippodrome, dans les conditions suivantes :

12 partants	Une éliminatoire		
13 à 24 partants	Deux éliminatoires	37 à 48 partants	Quatre éliminatoires
25 à 36 partants	Trois éliminatoires	49 à 60 partants	Cinq éliminatoires, etc.

Le nombre de places attribuées dans la Finale sera proportionnel au nombre de chevaux ayant couru dans les éliminatoires sur chacun des hippodromes.

Si le nombre de places à pourvoir pour la Finale n'est pas le même dans les différentes éliminatoires, il sera retenu un nombre égal de chevaux par hippodrome dans chaque éliminatoire, le complément étant assuré par le ou les concurrents venant immédiatement au rang suivant dans le classement et ayant réalisé les meilleurs temps sur chacun des hippodromes. Si deux ou plusieurs chevaux ont réalisé la même vitesse, il sera procédé à un tirage au sort.

Si un cheval qualifié pour la Finale est déclaré non partant, il peut, avant le tirage au sort des places dans cette finale, être remplacé par le concurrent venant après dans le classement de la batterie concernée.

La répartition des chevaux dans les différentes éliminatoires, qui comporteront le même nombre de concurrents à une unité près, est effectuée en fonction de la méthode déposée au secrétariat de l'U.E.T.

Tout cheval disqualifié, en raison de la présence de substances prohibées dans les prélèvements effectués à l'issue d'une course éliminatoire, sera obligatoirement disqualifié dans la Finale.

PLACES A LA CORDE ET A L'AUTOSTART

8 chevaux partiront au premier rang.

Les places dans les éliminatoires seront attribuées par tirage au sort.

Tout cheval figurant en première position du classement effectué par son pays d'origine partira obligatoirement au premier rang.

Dans la Finale, le tirage au sort se fera d'abord parmi les gagnants des éliminatoires, ensuite parmi les seconds, les troisièmes et ainsi de suite.

Les concurrents auront le droit de choisir leur place dans cet ordre.

L'hippodrome de _____ (_____) assumera la charge financière relative au déplacement par la route aller et retour de Paris-Vincennes ou Solvalla (Stockholm) à _____ pour les chevaux qualifiés à raison de 0.5 € par km et par cheval.

RESPONSABILITES DES FEDERATIONS

La Fédération est responsable de la tenue de la liste des engagements des poulains enregistrés dans son stud-book. Celle-ci s'engage à contacter les propriétaires des chevaux pour les différentes confirmations dans les délais prévus

PAIEMENT DE LA FINALE

L'UET versera à l'organisateur de la finale les montants effectivement encaissés, à charge pour celui-ci de compléter la somme jusqu'au prix de course annoncé dans les 30 jours suivant la finale.



U.E.T GRAND PRIX 2022

European Race - Group I - _____ m - Autostart

For colts and fillies born in 2018, geldings excluded, registered in the Studbook of a U.E.T. member country.

U.E.T. has nominated the organisation of the race to _____ (_____), with the following terms:

- The eliminatoires will be held at Paris-Vincennes racetrack and at Solvalla racetrack. The date of the race will be decided by each organization. The start declaration will be made at SECF and ST.

The choice of the racetrack where the horses have to qualify is made according to the country where they have spent the longest time in training between the 1st of January and the 31 of July of the year in which the Final is held. An exception from this rule will be possible if a horse had participated in a Group I race four weeks before the Eliminatoires.

PURSE IN EURO

Eliminatoires : each at least 30.000 €

Final : at least 350.000 €

The following countries enter all foals born in 2018 and registered in their Stud-Book on the basis of 10 Euros per foal: Austria, Belgium, Czech Republic, Denmark, Finland, France, Germany, Ireland, Italy, Lithuania, The Netherlands, Norway, Spain, Sweden, Switzerland.

The list of the horses confirmed and the payment corresponding have to be sent to UET before September 30 of the year following the birth.

A confirmation of the entries, by the owners of the horses, has to be done at the following dates :

15 November 2020	150 EURO
15 November 2021	300 EURO
Preliminary Start Declaration 01.08.2022	500 EURO
Definitive Start Declaration (date shall be fixed before 01.04.2022)	1.000 EURO

In addition a horse initially entered and for which the confirmation fees have not been paid may be supplemented in the race, by paying a fee of 20.000 € at the latest on August 1st, 2022.

The owners of horses confirming the entries of their horses will send the amounts corresponding to their Federation of origin. This one will transmit, 15 days following the closing date, the list of horses confirmed or started. Besides the Federation will send to UET the payment :

- of the confirmations before December 31 of the year.
- of the start declaration within the 30 days after the closing date.

Maximum 12 runners in each Eliminary and in the Final are accepted. If only 12 start declarations are received, there will be only one race.

The number of Eliminatoires shall be decided according to the number of definitive Start Declarations received.

ELIMINATORIES:

The number of starting horses will be determined by the formula of eliminatory races of each racetrack, under the following conditions :

12 runners	One eliminatory		
13 to 24 runners	Two eliminatorys	37 to 48 runners	Four eliminatorys
25 to 36 runners	Three eliminatorys	49 to 60 runners	Five eliminatorys, etc.

The number of places in the Final shall be distributed in proportion to the number of horses started in the eliminatory races on both Racetracks.

Should the number of horses to be qualified for the Final in the different eliminatory races not be the same in each race, both Racecourses shall first qualify the same number of horses per eliminatory race. The remaining post positions in the Final are assigned on each Racetrack to the horse coming next in the classification, having the best time. If there is a dead heat among two or more horses, the decision is taken by drawing lots.

If a horse qualified to the Finale is not declared starter, it can, before the drawings of post positions in that finale, be replaced by the next competitor in the ranking of the relevant eliminatory.

The distribution of the horses in the different eliminatory races containing the same number of horses at one unit, is done according to the rules can be consulted at the U.E.T. office.

Should a horse be disqualified in an eliminatory race as a result of a positive doping test, it will be automatically disqualified in the Final.

POST POSITION:

Eight (8) horses will start in the first row in each race.

In the eliminatory races the post positions will be drawn by lots.

Horse number one of each country starts in the first line.

In The Final the post positions shall first be drawn among the winners of the eliminatory races, then among the seconds, the thirds, etc.

The drivers are authorised to choose their post position in this order.

_____ (_____) racetrack will support the transport fees by truck from Vincennes and from Solvalla to _____ (_____) for horses qualified on the basis of 0.5 EURO per km and horse.

RESPONSABILITIES OF THE FEDERATIONS

The Federation is responsible for the holding of the list of the entries for the horses born and registered in its stud-book. This one takes the commitment to contact the owners of horses for the various confirmations in due time.

PAYMENT OF THE FINAL

UET will pay to the organizer of the finale the amount effectively collected, in load for this one to complete the price money announced 30 days after the final.